

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 octobre 2023.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina (donne pouvoir à MIGNÉ Hervé), NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à LE GAL Alain), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : 26/10/2023

Et publication ou notification le : 26/10/2023

A été nommée secrétaire : Mme Corinne SAINTURAT-NIEL

### 2023 10 03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 3 Avenant n° 1

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 3 doit faire l'objet d'un premier avenant.

**Lot n° 3 Gros œuvre** : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 34,24 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de gros œuvre d'un montant de 9 886,48 € HT déduits de travaux pris en charge par l'entreprise CTCV TP pour un montant de 1 700,82 € HT, par l'entreprise EVPR pour un montant de 7 459,90 € HT, et par l'entreprise PAYSAGE BENOIT GUILLET pour un montant de 760,00 €.

Attributaire : Société MC BAT

Marché initial : 20210103 - montant : 245 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : moins-value de 34,24 € HT

**Nouveau montant du marché : 244 965,76 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 3 Gros œuvre** : Avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 34,24 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de gros œuvre d'un montant de 9 886,48 € HT déduits de travaux pris en charge par l'entreprise CTCV TP pour un montant de 1 700,82 € HT, par l'entreprise EVPR pour un montant de 7 459,90 € HT, et par l'entreprise PAYSAGE BENOIT GUILLET pour un montant de 760,00 €.

Attributaire : Société MC BAT

Marché initial : 20210103 - montant : 245 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : moins-value de 34,24 € HT

**Nouveau montant du marché : 244 965,76 € HT**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

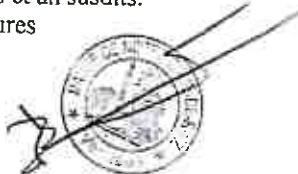
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 26/10/2023

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Corinne SAINTURAT-NIEL